

COMITÉ DE BASSIN RÉUNION

SÉANCE PLÉNIÈRE DU 4 DÉCEMBRE 2013

Membres électeurs : 35
Membres électeurs présents :
Pouvoirs :
Vote : - Pour :
- Contre :
- Abstention :

DÉLIBÉRATION N° 2013/11

VALIDATION DE LA DÉMARCHE DE GOUVERNANCE POUR LA RÉVISION DU SDAGE

Le Comité de bassin Réunion, délibérant valablement,

VU l'arrêté préfectoral N° 10 – 1779 /SG/DRCTCV du 02 août 2010 modifié portant renouvellement des membres du Comité de bassin de La Réunion ;

VU le règlement intérieur du Comité de bassin ;

VU la proposition de modalité de gouvernance présentée en séance ;

VU les remarques intervenues en séance

Valide la démarche de gouvernance pour la révision du SDAGE et le calendrier de sa mise en œuvre discutés en séance.

Donne mandat au Président pour viser les pièces afférentes à son organisation.

Saint-Denis,

Le Président du Comité de Bassin Réunion

Daniel ALAMELOU

